**Pièce jointe**

 **Rappel à l’ordre du CNCPH**

Entre-temps, le Conseil national consultatif des personnes handicapées était monté au créneau. « L’acte II de l’école inclusive, annoncé lors du comité interministériel du handicap du 6 octobre dernier, ne saurait se résumer à une séparation entre les enfants qui pourraient être admis à l’école… et les autres !, pointe son comité de gouvernance dans un communiqué du 17 novembre. Le CNCPH demande que le ministre puisse revenir sur ses propos. »

**Le correctif apporté par le Ministre**

Pour la Journée internationale des droits de l’enfant, dimanche 20 novembre, Pap Ndiaye a sorti les violons. « Je veux réaffirmer un principe non négociable : l’accès à l’éducation pour tous, a tweeté le ministre de l’Éducation nationale. Qu’il vienne d’ici ou d’ailleurs, qu’il soit en difficulté ou en situation de handicap, chaque enfant a sa place dans l’École de la République. »